

Voici le jugement :

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

« Au nom du Peuple français,

« Jugement de la Commission révolutionnaire prononcé en présence du peuple sur la place de la Liberté, le 10 ventôse, l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique.

« La Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie par les représentants du peuple,

« Considérant qu'autant la justice du peuple doit s'appesantir sur les traîtres qui conspirent contre la liberté et son bonheur,

« Autant elle doit rechercher l'innocence, la faire paraître au grand jour, et rendre la liberté à ceux que la misère ou la séduction auraient contraints à porter les armes contre leur patrie, à ceux que la haine ou des vengeances auraient conduits dans des cachots ; aux patriotes enfin qu'un raffinement de cruauté aurait chargés de fers ;

« Oûi les réponses aux interrogatoires subis par les nommés (il y a 85 accusés).

« Joseph Chinard, 37 ans, sculpteur, natif de Commune-Affranchie, y demeurant, quai du Rhône, section de l'Hôtel-Dieu.

« La Commission révolutionnaire les renvoie d'accusation, et ordonne qu'ils seront mis sur-le-champ en liberté, pour rentrer dans la société, et y remplir les devoirs du républicain.

« En conséquence, les scellés et séquestre apposés sur leurs biens seront levés.